

15 - PRU Planoise - Ilot Ouest - Place des Nations - Secteur Forum - Programme de travaux - Signature des marchés de travaux

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Par délibération en date du 14 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le schéma et les principes de l'opération de renouvellement urbain de Planoise.

Il a autorisé M. le Maire à :

- lancer l'opération,
- déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- signer une convention partenariale avec la Foncière Logement,
- signer une convention avec l'ANRU après acceptation du montage financier,
- signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Par une délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé une partie du programme des travaux et a autorisé M. le Maire à solliciter ou confirmer les financements du département du Doubs et de l'ANRU selon les plans de financements prévisionnels. Ces travaux concernaient :

- l'aménagement du parvis du Collège Diderot
- la modification et la requalification de la rue de Cologne
- les interventions sur les cheminements et espaces publics de l'îlot Ouest (tranche 2014)
- la reprise de l'étanchéité de la dalle du parking Cassin ainsi que son organisation et les cheminements environnants.

La dernière partie du programme des travaux concerne :

- les interventions sur les cheminements et espaces publics de l'îlot Ouest, pour sa tranche 2015,
- les finitions de la Place des Nations et l'aménagement de ses abords,
- l'aménagement du secteur Forum et ses abords.

1 - Ilot Ouest

o *Parti d'aménagement*

Dans le cadre du PRU de Planoise, l'aménagement d'un cheminement modes doux en traversée du secteur Piémont-Savoie, dénommé «Ilot Ouest», constitue une partie du cheminement Nord-Ouest/Sud-Est reliant le nouveau quartier des Hauts du Chazal et la Malcombe en passant par le Collège Voltaire, le centre commercial Ile de France, la station de tramway «Ile de France», le parvis du Collège Diderot, le giratoire Bourgogne et le boulevard Allende.

Une première tranche de travaux réalisée en 2014 a permis d'aménager un cheminement principal reliant la station de Tramway Ile de France et la rue de Savoie.

L'objet des travaux programmés en 2015 est de compléter l'aménagement du cheminement principal par des cheminements secondaires et des espaces verts connexes, de manière à raccorder l'ensemble à la trame viaire de Planoise. Le programme 2015 proposé comprend :

- l'aménagement de la traversée de la rue de Savoie et le trottoir menant au Collège Voltaire,
- le renouvellement des clôtures des écoles maternelles Fourier et Saint-Exupéry,

- l'aménagement paysager des pieds des résidences 1 à 3 rue du Piémont,
- la requalification de la Place de Savoie.

- o *Plan de financement prévisionnel :*

Sur le montant HT des travaux :

- 20 % Département du Doubs
- 30 % ANRU
- 20 % Région de Franche-Comté
- 30 % Ville de Besançon.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824.2313.003605M CS 30300

- o *Procédure marché et choix du titulaire*

Au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 octobre 2014 a décidé d'attribuer le marché de travaux «PRU Planoise - Aménagement Ilot Ouest - Tranche 2015» à l'entreprise COLAS agence de Besançon sise ZA aux Grands Champs, Dannemarie-sur-Crête, pour un montant de 214 975 € HT.

2 - Finitions de la Place des Nations et aménagement de ses abords proches

- o *Parti d'aménagement*

Le projet consiste à achever les revêtements de chaussée et de trottoirs, pour lors non réalisés sur la place des Nations. Il s'agit de réaliser le tapis final sur les deux chaussées qui flanquent l'esplanade centrale, et d'achever les trottoirs attenants (y compris les surfaces non réalisées rue de Cologne, notamment au droit de l'opération NEOLIA «Les Vergers de Cologne»). L'accent sera particulièrement mis sur le trottoir situé dans le prolongement du «Trait d'Union» avec un traitement de sol identique.

D'autre part, le projet prévoit la possibilité de prolonger le long du boulevard Allende le trottoir qui borde le «Porte Lafayette 1» jusqu'à la rue des Causses en l'accompagnant de stationnements longitudinaux.

- o *Plan de financement prévisionnel :*

Sur le montant HT des travaux :

- 20 % Département du Doubs
- 30 % ANRU
- 20 % Région de Franche-Comté
- 30 % Ville de Besançon.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824.2313.003605I CS 30300.

3 - Aménagement du secteur Forum

○ *Parti d'aménagement*

L'aménagement du secteur Forum consiste à requalifier le terrain libéré après la démolition du bâtiment «Le Forum» (opération réalisée par GBH) et créer un cheminement direct entre la plateforme du Théâtre de l'Espace et la rue Léonard de Vinci.

La continuité piétonne jusqu'au carrefour Russell/Allende est également assurée.

Après remodelage du terrain libéré et création d'une noue (pour mettre en défends la zone), l'espace est restitué en prairie agrémentée de bulbes.

Outre ses aspects fonctionnels, le projet d'aménagement du secteur Forum constitue la première étape d'un désenclavement du Théâtre de l'Espace en le dégagant visuellement, et prépare en outre la future liaison de ce secteur avec celui des Lycées. Davantage visible, le Théâtre de l'Espace, équipement à rayonnement d'agglomération, sera dorénavant directement connecté avec le boulevard Allende

Le projet intègre sur le boulevard Allende la création d'un confortable trottoir et de places de stationnement entre le carrefour avec la rue Bertrand Russell et la station Tramway «Micropolis», permettant d'avoir une continuité piétonne lisible entre le Théâtre de l'Espace et cette station.

L'offre en stationnement présente un intérêt double pour le public du théâtre, pour la dépose des lycéens et les habitants.

Un trottoir continu est également matérialisé le long de la rue Léonard de Vinci afin d'améliorer l'ergonomie et la sécurité des circulations piétonnes, notamment au droit du 12, rue Léonard de Vinci qui enjambe la chaussée sans aucune place ni protection pour les piétons. La chaussée y serait donc réduite à une voie avec un dispositif de priorité par panneaux, si la période d'essai préalable confirme l'intérêt de cet aménagement.

○ *Plan de financement prévisionnel :*

Sur le montant HT des travaux :

- 30 % ANRU
- 20 % Département du Doubs
- 20 % Région de Franche-Comté
- 30 % Ville de Besançon.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824.2313.003605N CS 30300.

○ *Procédure marché et choix du titulaire*

Au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert commune portant sur le «PRU Planoise - Finitions Place des Nations - Aménagement du secteur Forum», la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 décembre 2014, a décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Albizzia Espaces Verts sise au 1 chemin de la Vaivre, 25170 Ruffey-le-Château pour un montant de 419 236,19 € HT.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux,
- autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché «PRU Planoise - Aménagement de l'Illet Ouest - Tranche 2015» à l'entreprise Colas, pour un montant de 214 975 € HT, ainsi que tous les actes s'y rattachant,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché «PRU Planoise - Finitions Place des Nations - Aménagement du secteur Forum» à l'entreprise Albizzia Espaces Verts pour un montant de 419 236,19 € HT ainsi que tous les actes s'y rattachant,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis et à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.